

DECISION N° 49/23 /MINESEC DU 02 FEV 2023
 portant nomination de responsables à titre intérimaire dans les services
 déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
 Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
 Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EXTREME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-KANI

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Chef de service par intérim : Monsieur **Aminou DJAMADI**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **765 137-G**, précédemment en service à la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Mayo-Kani, en remplacement de Monsieur Adama MALLOUM, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-SAVA

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Chef de service par intérim : Monsieur **Mohamadou ABEA**, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **E-047 346**, précédemment en service à l'ENIEG de Kousseri, en remplacement de Monsieur TAMARA Etienne **Décédé**.



DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-TSANAGA

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Chef de service par intérim : Monsieur **ABDOURAMAN**, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **780 192-I**, précédemment en service à la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Mayo-Tsanaga, en remplacement de Monsieur **GOUDOUM**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DONGA MANTUNG

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Chef de service par intérim : Monsieur **NGALA Emmanuel KANJO**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **545 840-T**, précédemment Directeur du CES de Nzibie, en remplacement de Monsieur **NGAFANSI Henry NJAMSHI**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEZAM

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Chef de service par intérim : Monsieur **ATLEE DZEAWONI**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **547 961-I**, précédemment Proviseur Lycée de Kiyang, en remplacement de Monsieur **BUMA Charles**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- Les Délégués Départementaux concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 02 FEV 2023

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SEESN
- SG/DRH/DDES CONCERNÉES
- SDACL/INTÉRESSÉS
- ARCHIVES/CHRONO



The stamp is circular with a red border. The outer ring contains the text 'REPUBLIQUE DU CAMEROUN' at the top and 'LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES' at the bottom. Inside the ring, there is a smaller circle with the text 'REPUBLIC OF CAMEROON' at the top and 'The Minister' at the bottom. In the center of the stamp is the national emblem of Cameroon. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.

NALOVA LYONGA, Ph.D